

Bazaine, le caractère du mouvement qui s'était produit, les résolutions formelles du pays de se défendre, et aussi, je le dis, parce que c'était l'impression unanime de mes collègues et la mienne également, la foi, la confiance que nous avions dans sa vaillance et dans son patriotisme.

Jusqu'au 10 octobre, époque à laquelle je sortis de Paris, je dus me borner à renouveler ces tentatives; mais, évidemment, je ne pouvais en assurer le succès. J'ignore si les communications que j'ai adressées par cette voie sont parvenues.

Après le 10 octobre, quand je fus en province, la première de mes préoccupations fut précisément d'entrer en relations avec Metz dont nous ne connaissions pas le sort; mais tous les renseignements annonçaient que Metz se défendait, qu'autour de cette place il y avait une série d'engagements presque quotidiens; jusqu'au dernier moment nous avons recueilli ces échos qui nous soutenaient dans la lutte, et nous les avons publiés jusqu'à la veille même de la capitulation.

Je dis ces choses pour répondre à une apparence de contradiction qu'on a voulu faire naître entre les bruits favorables que nous avons pieusement recueillis sur l'armée de Metz jusqu'au dernier moment, et le jugement que nous a arraché l'angoisse qui nous assiégea lorsque nous avons su toute la vérité.

Le gouvernement de la délégation de Tours chargea tous les préfets qui se trouvaient, pour ainsi dire, limitrophes, d'envoyer des émissaires, de renseigner le commandant en chef de l'armée du Rhin sur la situation de l'intérieur de la France.

M. Tachard, ministre de France à Bruxelles, a notamment fait les plus grands efforts pour communiquer avec Metz. Il était chargé d'informer le maréchal Bazaine que des vivres avaient, par nos soins, été envoyés dans toutes les places du Nord, par où l'on pensait que l'armée de Metz pourrait opérer sa retraite.

Nous avons, jusqu'à la dernière heure, multiplié ces tentatives. Pourquoi n'ont-elles pas abouti? Il ne m'appartient pas de le décider.

Le 26 octobre, à la veille même de la capitulation, j'écrivais au général Bourbaki la dépêche suivante :

« Tours, le 26 octobre 1870.

« *Ministre de la guerre à Bourbaki.*

« Général,

« L'intérêt suprême de la France exige que le maréchal Bazaine soit averti qu'en tenant encore, il peut tout sauver.

« Vous aimez trop la patrie pour ne pas tenter le possible et l'impossible pour lui faire parvenir ce conseil, dicté tout ensemble par le sentiment de sa gloire et du salut de son pays. Envoyez donc des hommes à vous, avec un avis pressant de vous, pour lui peindre la situation, l'avertir de l'intervention de l'Europe, et réclamer de lui une prolongation de résistance sur laquelle nous avons tous le droit de compter. N'épargnez ni l'argent ni les récompenses.

« *Signé : LÉON GAMBETTA.* »

A peine cette dépêche était-elle partie que, quelques instants après, nous reçûmes les indications les plus alarmantes sur la situation de Metz. Nous interrogeâmes à cet égard l'agent le mieux placé pour pouvoir nous tirer d'anxiété, M. Tissot, alors ministre de France à Londres, et qui, par conséquent, était mieux placé que tout autre agent pour s'informer

avec précision de l'état réel des choses. Nous reçûmes de lui, à la date du 27 ou du 28 octobre, une communication véritablement navrante! La dépêche de M. Tissot ne nous laissait aucun doute dans l'esprit : elle indiquait nettement les négociations avec l'ennemi.



LE GÉNÉRAL DE CISSEY.

non-seulement par des considérations militaires, mais par des considérations politiques; elle racontait de la façon la plus détaillée les propositions qu'on était allé porter à Versailles dès le mois de septembre, au grand quartier général prussien.

Nous eûmes devant nous le tableau d'une entreprise exclusivement politique, menée,

traîtée, conclue avec les ennemis de la France! Nous laissâmes échapper alors un cri qui, pour avoir été vif, n'en reste pas moins pour nous l'expression même de la vérité; et, cette proclamation qu'on a attaquée, je crois que je ne serai pas démenti par aucun de mes collègues en disant qu'elle est l'acte qui honore le plus le gouvernement de la délégation de Tours.

En même temps, — car on ne l'a pas toujours dit, — en même temps que cette proclamation, paraissait une autre proclamation adressée à cette même armée, afin de bien séparer la cause de ceux qu'on avait induits en mauvaise voie, de ceux dont on avait sacrifié les convictions, les intérêts et le rôle de celle de leur commandant.

Je n'ajoute qu'un mot, c'est que si les communications que nous avons tentées avec Metz sont restées infructueuses, il n'en a pas été ainsi avec les autres places investies; en effet, nous en avons eu avec Bitche, avec Phalsbourg, avec Neuf-Brisach et Belfort; jusqu'au dernier moment, nous avons communiqué avec ces places; nous avons pu non-seulement échanger des correspondances, mais aussi de véritables rapports de service, et on a pu nous faire passer, comme à Bitche, des officiers pour venir compléter nos cadres.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le député, vous venez de faire allusion à une proclamation dont je n'ai ni à répéter, ni à apprécier les termes, et sur laquelle je n'ai aucune observation à faire. Ce que je veux vous demander seulement, c'est si vous avez à faire connaître au conseil quelques renseignements sur lesquels vous vous soyez appuyé, lorsque vous avez rédigé cette proclamation.

M. GAMBETTA. — J'ai, je crois, répondu d'avance à cette question, en citant les rapports si concluants de M. Tissot et de M. Tachard. Mais, puisque la question m'est posée, je dois dire que les envoyés qui nous sont parvenus de la part du maréchal Bazaine, MM. Waskiewitch, de Valcourt, et un troisième, dont le nom m'échappe se trouvaient porteurs d'une dépêche qui nous apprenait que la place allait capituler ainsi que l'armée; et que nous n'avons eu connaissance de cette dépêche que longtemps après parce que nous n'en possédions pas encore la clef. Ces envoyés, l'un surtout, nous apportaient une série de renseignements sur lesquels nous les avons interrogés.

On leur a même demandé de déposer sous la foi du serment, tant on trouvait la chose grave; et ces renseignements, dont il a été dressé un procès-verbal, n'ont pas été démentis par les officiers venus de Metz.

Pour me résumer, en dehors de la question sur les communications, les renseignements que nous avons recueillis, avant même de faire la proclamation sur laquelle vous attirez ma réponse, étaient des renseignements officiels, positifs, émanés de deux légations françaises, et ne laissant aucun doute, à mon point de vue et au point de vue du gouvernement que je servais, sur la culpabilité d'un commandant d'armée qui, au lieu de combattre, négociait avec l'ennemi.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je voudrais demander à monsieur le député s'il se souvient d'une lettre qui a été reproduite dans un journal de Paris, au mois d'avril 1871, et qui émanait d'un des commandants de corps d'armée de l'armée du Rhin. Pour mieux préciser, je vais donner lecture d'un fragment de cette lettre, qui a été publié par le journal *la République française* :

« Oui, vous avez raison, on nous a cruellement trompés à Metz, par le tableau lamentable qu'on nous a fait de l'état de la France au retour du général Boyer à Versailles.

« Nous avons été trompés aussi d'une manière indigne au sujet de l'affaire des drapeaux.

« Je n'ai pas besoin de vous affirmer que le commandant de votre corps d'armée a été dupe, comme les autres, en tout et pour tout. »

M. GAMBETTA. — Je me rappelle parfaitement cette lettre; elle est du général Frossard. Elle a été écrite par lui pendant la captivité, à des officiers qui, au nombre de vingt, je crois, s'étaient adressés à lui pour lui demander de s'associer à une protestation dirigée contre les manœuvres, qui se pratiquaient alors à l'occasion d'un journal appelé, je crois, *le Drapeau*, et à l'occasion de cette démarche, le général Frossard avait jugé opportun de s'en expliquer vis-à-vis de ses officiers.

M. LACHAUD. — Je n'ai qu'une question, que je prie M. le président de vouloir bien adresser à M. Gambetta; car le moment n'est pas encore venu de nous expliquer à notre tour, et d'apprécier certains faits que le témoin a indiqués tout à l'heure au conseil. Actuellement, je me bornerai à demander à M. Gambetta, lorsqu'il a vu, au mois d'octobre, le général Bourbaki à Tours, à la date qu'il indiquera, quels ont été les renseignements qui lui ont été donnés par le général sur la situation de l'armée de Metz, et sur la possibilité de tenir encore ?

M. GAMBETTA. — Je crois avoir vu le général Bourbaki à Tours le 14 ou le 15 octobre. Le général Bourbaki était sorti de Metz dans les conditions que vous avez apprises, et il paraissait fort désolé, fort inquiet de la déconvenue vers laquelle on l'avait fait marcher.

J'appris sa présence à Bruxelles par M. Tachard. J'ai toujours cru qu'en dehors des attaches antérieures et des liens de reconnaissance qui pouvaient rattacher le général Bourbaki à l'Empire, il était avant tout Français et vaillant soldat. Je priai le général de vouloir bien se rendre à Tours; il y vint. Les explications entre nous ne furent pas longues. Je lui dis : « Vous êtes sorti de Metz; je ne veux pas savoir, je ne demande pas pourquoi vous en êtes sorti : il est très-probable que vous l'avez fait sous des influences politiques; mais, enfin, comme la France a besoin de votre épée, comme je ne suis pas ici pour faire de la politique, je ne vous interroge pas sur vos secrets, si vous en avez... » C'est ainsi que débuta l'entretien.

Le général me parla de l'état d'abattement et de non confiance dans lequel il se trouvait. Il me dit : « Voyez-vous, quand les armées régulières, quand les vraies troupes ont échoué, il faut jeter le manche après la cognée. » Je lui répondis : « Général, vous reviendrez de cette opinion. Non, vous ne pouvez pas désespérer de la France, vous ne pouvez pas admettre que, tant que dans ce pays il y aura des hommes de cœur comme vous, tant que, sur ce sol, on aura — et on a — des ressources, on ne les fasse pas valoir, on ne les emploie pas, et qu'on ne lutte pas contre l'invasion ! » Il m'exprima que ce qui était la grande cause de ses inquiétudes, ce qui le faisait désespérer du succès, c'était l'absence de cadres, et, à ce propos, il entra dans quelques détails sur Metz.

Remarquez qu'il était sorti de Metz le 25 septembre, et que, par conséquent, il ne pouvait guère savoir où l'on en était le 14 ou le 15 octobre. Il me parla de l'effort héroïque et tout à fait suprême de l'armée pour faire une trouée dans la journée du 16, ainsi que dans les journées des 17 et 18.

Pour être complet, je dois ajouter qu'il exprima sa stupéfaction absolue de ce qu'on n'eût pas continué l'action le 16 au soir, à Gravelotte, et qu'on ne l'eût pas recommencée immédiatement le lendemain matin. J'ai ces indications très-présentes à la mémoire. Il m'entretint ensuite de l'état de fatigue de l'armée de Metz; il me dit qu'on avait perdu beaucoup

d'hommes, qu'on avait entamé fortement les ressources de l'artillerie, que la cavalerie était en mauvais état, mais qu'on tiendrait là encore dix ou quinze jours. Je répète que nous étions alors au 15 octobre. Je lui répondis qu'on tiendrait probablement jusqu'au bout, qu'on ferait son devoir.

Je n'avais, à ce moment, aucune inquiétude sur le dévouement du commandant en chef; je n'avais, par conséquent, absolument rien à objecter à cette manière de voir; mais le général ne se prononça pas d'une façon précise, il ne me dit absolument rien, ni sur l'état des ressources en subsistances, ni sur l'état des armements; il n'insista en aucune manière sur aucun de ces points, et, comme je lui faisais remarquer la situation dans laquelle nous nous trouvions, comme je lui faisais part des espérances que l'on pouvait encore nourrir et des efforts qu'il était de notre devoir de tenter, le général revint un peu sur lui-même; la confiance ne lui revint pas tout d'un coup, mais l'abattement cessa; il se leva brusquement et me dit :

« Eh bien, nous continuerons ! »

Il ajouta même ces mots, lorsque je lui offris le commandement immédiat des troupes de la Loire, qui étaient à ce moment derrière la Saône : « Non, j'ai une meilleure affaire. » Et, dans son langage si vif et si patriotique, il continua : « Je connais un coup merveilleux à tenter du côté de Sedan et de Carignan. Envoyez-moi dans le Nord, je ferai cette bonne opération; et puis, cela me rapprochera de l'armée de Metz. »

Depuis lors, je l'ai revu une seconde fois; le découragement l'avait de nouveau repris, je dois le dire, il était fort peu porté à tenter la fortune. Je crois, — permettez-moi de vous dire ce mot, — je crois qu'il y avait en lui une défiance d'une nature un peu politique; il était arrivé malheureusement qu'à cause de son nom il s'était élevé contre lui d'indignes accusations, d'indignes soupçons; j'avais même été obligé d'intervenir — et je l'avais fait très-vivement — contre des gens qui s'étaient permis de l'outrager !

Eh bien, je suis convaincu que le regret amer qu'il exprimait d'avoir quitté sa garde qu'il connaissait si bien, qu'il aimait tant, d'être sorti d'une place investie par un subterfuge qui ne lui permettait plus d'y rentrer, les défiances qu'il rencontrait dans la population civile, le désir qu'il avait de ne pas compromettre son renom militaire, je suis, dis-je, convaincu que toutes ces choses l'ont fortement impressionné, qu'elles ont agi sur son âme et qu'elles ont pu, non pas amollir son intrépidité et son courage, — qui ont été admirables à Villersexel et à Montbars, — mais lui faire perdre cette confiance, ce diable au corps qui en avaient fait le plus brillant officier divisionnaire de l'armée française.

Voilà ce que je sais du général Bourbaki; je suis convaincu qu'il a fait son devoir, qu'il l'a fait tout entier. Il n'a pas été heureux; mais on peut dire de lui : « Honneur au courage malheureux ! »

M^e LACHAUD. — Monsieur le président, je désirerais fort qu'une réponse fût faite à la question que j'ai posée. Aussi je demande de la préciser davantage.

Il m'intéresse, non-seulement au point de vue de ma cause, mais encore au point de l'histoire de mon pays, d'entendre le récit des conversations qui se sont échangées entre le ministre de l'intérieur d'alors et le général Bourbaki.

Je crois qu'il n'y a rien à relever en ce qui touche au courage du général Bourbaki; ce n'est pas là la question. Les magnifiques services et le dévouement admirable du général sont hors de doute, et je suis très-heureux d'entendre le témoin en parler dans les termes

qu'il vient d'employer; mais quant à présent, n'ayant pas le droit de faire un discours, voilà la question première que je lui pose :

Le général Bourbaki a-t-il dit au gouvernement de Tours qu'il fallait se hâter de conclure un armistice, que les jours et peut-être les heures étaient comptés, et qu'il était impossible que l'armée de Metz pût résister plus longtemps dans la situation où elle était? Je veux à cette question une réponse par un oui ou un non.

M. GAMBETTA. — Eh bien, non !

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez, avant de répondre à cette question, attendez que je vous la transmette.

M. le défenseur vous a demandé si le général Bourbaki vous avait indiqué avec précision que les jours étaient comptés et qu'il était nécessaire de conclure un armistice pour sauver l'armée de Metz. C'est là ce que M. le défenseur a demandé?

M. LACHAUD. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT, à M. Gambetta. — Vous avez entendu la question?... Veuillez répondre au conseil.

M. GAMBETTA. — Monsieur le président, j'avais répondu, et je m'étonne que ce soit M^e Lachaud qui n'ait pas saisi ma réponse. J'avais répété, et je croyais que c'était une réponse catégorique à la question, — tout ce qu'a dit le général Bourbaki dans l'entretien que j'ai eu avec lui. Je déclare qu'il n'a été question d'armistice ni ce jour-là ni les autres jours, que le général Bourbaki n'a même pas parlé de mettre fin à la résistance ou de ne pas la poursuivre. Il n'a été question, entre le général Bourbaki et nous, que de ceci : que l'armée de Metz, allant jusqu'au bout de ses ressources, ne pourrait guère tenir plus de quinze jours. Voilà tout ce qu'a dit le général sur cette question.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez répondu à la question.

M. GAMBETTA. — Permettez, monsieur le président, si je n'abuse pas de votre patience...

M. LE PRÉSIDENT. — Parlez, mais renfermez-vous dans la cause.

M. GAMBETTA. — Je ne sais si j'ai le droit de répondre à une accusation, ou plutôt à une insinuation qui a été portée dans la question qui m'a été posée.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous devez vous borner à répondre à la question. Je ne puis laisser s'engager le débat que sur des faits relatifs à la cause.

M. GAMBETTA. — C'est précisément, monsieur le président, ce qui fait mon scrupule...

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous ai transmis la question posée par la défense. C'est cette question, telle que je vous l'ai transmise, dont vous devez tenir compte. La forme sous laquelle M. le défenseur vous l'a adressée, lui appartient : cette question je l'ai faite mienne, ainsi que je le devais. Vous venez d'y répondre; il n'y a pas lieu de prolonger le débat, d'ailleurs, monsieur le député, vous n'êtes nullement en cause devant le conseil. Vous avez fait votre réponse, je ne crois pas qu'il y ait rien à y ajouter, à moins que vous n'ayez encore à fournir quelques éclaircissements de nature à intéresser le conseil.

M. GAMBETTA. — Précisément, c'est un éclaircissement que je veux donner. J'ai retrouvé dans la déposition du général Bourbaki, et ensuite dans les paroles du défenseur, cette insinuation, que le général se serait prononcé pour la paix ou pour un armistice. Je dois dire que jamais, jamais, il n'a été question de cela.

M^e LACHAUD. — Permettez-moi de dire, monsieur le président, qu'il n'y avait dans mes paroles aucune insinuation, et que je ne peux accepter cette expression.